

Collectifs

L'expérience inédite et dérangementante du Collectif des Féministes pour l'Égalité

Par Cecilia Baeza

Les débats précédant le vote de la loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école auront au moins eu un mérite : ils ont été le catalyseur d'une dynamique unique dans le paysage féministe non seulement français mais européen. À contre-courant d'une logique qui aurait voulu que tout nous oppose, des femmes – voilées, non voilées, athées, croyantes et agnostiques, Françaises et étrangères – ont en effet décidé d'investir ensemble le champ féministe et de déconstruire l'idée selon laquelle le référent religieux musulman serait par essence incompatible avec la lutte pour l'égalité entre les sexes. L'objet de cet article consiste à revenir sur la généalogie du Collectif des Féministes pour l'Égalité et à en tirer les premiers bilans.

Du collectif Une École pour Toutes et Tous à la naissance d'un collectif féministe non mixte

C'est dans les derniers mois de 2003 qu'émerge le Collectif Une École pour Toutes et Tous (CEPT). Cette alliance politique inédite qui rassemble individus, associations musulmanes et organisations laïques, a pour principal objectif la dénonciation du projet de «loi anti-foulard» qu'elle désigne comme «une loi d'exception et d'exclusion». La composante féministe y est remarquable : par la présence de figures du féminisme français, à l'instar de Christine Delphy, initiatrice de la pétition «Un voile sur les discriminations» parue dans le *Monde* le 9 décembre 2003¹, mais aussi parce qu'on compte parmi les premiers signataires un certain nombre de

1. <http://www.islamlaicite.org/rubrique13.html>

petites associations féministes venues d'horizons très divers – les Sciences Potiches se Rebellent et les Blédardes de Paris ou encore les Scumalines de Strasbourg.

Certes faible en nombre, notre engagement contribue néanmoins à faire de la dimension féministe un enjeu central dans l'élaboration du réquisitoire contre la loi que nous avons qualifiée dès le début de sexiste. La place accordée à cette lecture est ainsi manifeste dans la charte du CEPT dont le second principe stipule «l'égalité de traitement entre hommes et femmes et la fidélité aux luttes féministes»². Rendre explicite ce positionnement est alors crucial car l'argument féministe est au cœur de la justification de la loi³; largement avalisée par la majorité des organisations féministes françaises, celles qui n'y souscrivent pas sont accusées de traîtresses à la cause des femmes.

Mais le CEPT persiste et signe : à peine une semaine avant le vote de la loi, le 8 mars 2004, il décide de défiler pour la Journée internationale des femmes. Joyeux et solidaire, notre cortège marchera néanmoins au milieu d'invectives, injures et bousculades⁴.

Bien qu'actrices à part entière de cette dynamique, les femmes voilées du CEPT sont alors renvoyées par les médias à une prétendue dépendance masculine⁵. C'est en partie pour y faire face que les militantes du CEPT décident de constituer un collectif féministe non mixte. L'idée de relever le défi posé par les féministes «officielles» aux femmes musulmanes s'inscrit dans la continuité du discours prononcé le 4 février 2004 par Christine Delphy au Trianon, dans lequel elle concluait : «Le lien est désormais fait entre les féministes et les jeunes femmes voilées, dont beaucoup développent un féminisme non pas contre mais avec l'islam. Et pourquoi pas ?»⁶ Le 4 avril 2004, le Collectif des Féministes pour l'Égalité adopte sa plate-forme en

2. «La loi a été présentée comme une mesure «féministe», destinée à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en s'attaquant à un symbole d'oppression. Or, si nous refusons que des femmes soient tenues de porter le foulard sous la contrainte, nous refusons aussi que d'autres femmes soient tenues de le retirer sous la contrainte. Par ailleurs, nous affirmons qu'on ne s'émancipe pas par la répression mais par la conquête de droits. Les grands combats féministes n'ont jamais pris la forme d'une demande de répression contre des femmes : c'est pour gagner des droits (celui de voter, de travailler, de disposer de leur corps) que les femmes ont toujours lutté. Une loi qui pénaliserait en priorité des fillettes et des jeunes filles, est un précédent qui, d'un point de vue féministe, n'augure rien de bon.» (Charte du CEPT.)

3. Voir *NQF* 25/1, 2006, sur «Sexisme et racisme : le cas français».

4. «Au passage des filles voilées, on entend des huées. Un manifestant portant l'autocollant «Voile : symbole de l'oppression des femmes, hors de l'école» tente le dialogue avec un jeune barbu : «Je te défends en tant qu'exploité, mais je te combats en tant que représentant d'une religion qui opprime les femmes». Place de la Nation, le collectif se fraie un chemin entre deux rangées hostiles. Prudemment, les organisateurs ordonnent la dislocation. Les filles voilées se voient recommander de rentrer chez elles, accompagnées par des «frères.» Extrait de «Cortège hétéroclite pour la Journée des femmes», *Libération*, 8 mars 2004.

5. Dans le même article de *Libération*, la journaliste conclut ainsi : «Les filles voilées se voient recommander de rentrer chez elles, accompagnées par des «frères.»

6. L'intégralité du discours est en ligne : <http://www.cfpe2004.org/categorie-504859.html>

assemblée générale. Parmi les principes fondateurs, on retiendra notamment comme novateurs le refus d'un modèle unique de libération et d'émancipation des femmes, le respect du libre choix des femmes en mettant notamment sur le même plan le droit de porter un foulard comme de ne pas en porter, et la dénonciation de l'exercice de toute force, politique, religieuse, intellectuelle ou sexiste qui leur dénie le droit au libre choix⁷. Lors de notre première assemblée générale sont élues présidente Christine Delphy et vice-présidente Zahra Ali, jeune femme voilée de 18 ans.

Féminisme et islam : le lent processus d'élaboration d'un féminisme métis

Si l'envie d'être ensemble est palpable, notre discours n'en est pas moins, dans les premiers mois, tâtonnant et fragmentaire. L'hétérogénéité des trajectoires individuelles rend difficile la construction d'un langage commun. Car c'est en effet là que résident à la fois notre audace et notre vulnérabilité : bien que le lien entre féminisme et islam soit un de nos principaux axes de réflexion, le CFPE ne défend pas un «féminisme musulman»⁸, même si celui-ci en est une composante. Il fait le pari de l'invention d'un nouveau discours, résultat d'un lent travail de recouplement et de traduction entre «féminisme laïque» et «féminisme musulman». Véritable pied de nez au prétendu «choc des civilisations», le CFPE s'aventure dans la construction d'un féminisme métis, hybride.

L'expérience a beau être séduisante, elle constitue un véritable défi. Pour qu'elle soit réussie, la formule implique en effet que dialoguent deux corpus constitués. Or, à la différence des féminismes subalternes autonomes tels qu'ils ont été produits aux États-Unis (*Black Feminism*, *Chicana Feminism*, etc.), le «féminisme musulman» à la française s'élabore en même temps qu'il s'inscrit dans le CFPE. Les théologiennes et savantes de l'islam sur lesquelles s'appuie ce courant sont en effet encore très peu traduites en français et leurs réflexions sont longtemps restées confinées à des cercles élitistes ; la réappropriation de leurs travaux par des femmes impliquées dans le champ associatif musulman est très récente en France. Il est clair que la simultanée de ces deux processus pèse sur l'élaboration de notre discours.

Le deuxième obstacle à surmonter est celui de la reproduction des rapports de domination propres à la structure de notre société : comment éviter, ainsi, que les féministes laïques ne se sentent investies d'une légitimité

7. www.cfpe2004.org

8. J'entends par «féminisme musulman» les relectures des textes coraniques sur lesquelles se fondent des musulmanes pratiquantes afin de lutter pour l'égalité entre les sexes. Ces relectures reposent sur deux principes : la revalorisation des figures féminines

du Coran d'abord, dans la mesure où ces femmes apparaissent souvent comme des modèles d'émancipation pour leur implication dans le champ politique, économique et/ou intellectuel ; l'interprétation en finalité ensuite, critique des lectures littéralistes qui ne contextualisent pas le message divin.

supérieure qui assignerait les autres à s'aligner sur leurs positions? Guetté par des écueils souvent imprévisibles, le collectif improvise au jour le jour une façon de marcher «sur le fil du rasoir».

À la recherche d'un espace de délibération, le CFPE a mis en place en novembre 2005 une commission «Islam et féminisme» où ont ainsi été successivement traités les thèmes de l'avortement et de la contraception, les luttes des femmes dans le Maghreb ou encore la question des sens du foulard.

L'action de terrain du CFPE : la lutte contre les discriminations

Le deuxième volet impliqué dans la constitution du CFPE est la lutte contre les discriminations sexistes, en particulier celles qui «stigmatisent les femmes et les traitent en citoyennes de seconde zone, en indésirables ou en caste inférieure du fait de leur appartenance sociale, culturelle, religieuse ou politique»⁹. C'est dans cette perspective que nous participons activement aux mouvements pour le droit au logement, contre «l'immigration jetable», ou que nous avons défilé aux côtés des étudiant-e-s pour le retrait du CPE ; dans chacun de ces espaces, il nous importe de montrer comment se croisent racisme, sexisme et ségrégations sociales.

Si nous retrouvons sur ces terrains d'autres organisations féministes, force est de constater qu'elles se font rares lorsqu'il s'agit de dénoncer les discriminations spécifiques dont sont victimes les femmes voilées en France. Et pourtant, depuis le vote de la loi du 15 mars 2004, ces discriminations se sont multipliées : dans les institutions publiques (mairies, préfectures, etc.), dans l'enseignement (universités, formations pour adultes), au travail, les occasions ne manquent pas de prétexter la «laïcité» pour, au final, renvoyer ces femmes dans la sphère domestique. Le constat est d'une ironie amère lorsque l'on sait que c'est au nom de la lutte contre «un symbole d'oppression» que l'on prive des femmes des vecteurs d'émancipation. Professionnelles licenciées, diplômées refusées à l'embauche, étudiantes harcelées au moment de leur inscription aux examens, mères exclues des sorties scolaires, immigrées rejetées des cours d'alphabétisation : autant dire qu'il y a désormais mille façons d'empêcher *de facto* des femmes voilées d'accéder à l'indépendance financière, à la socialisation et au savoir.

Comment la majorité des autres groupes féministes refuse d'entendre notre discours et nous en prête un autre

Au cours de ces deux dernières années, nous avons rencontré plusieurs associations féministes avec lesquelles nous avons pu construire de fortes solidarités militantes et dialoguer de nos points communs comme de nos

9. Quatrième principe de la Charte du CFPE.

divergences. Les Panthères Roses, les Furieuses Fallopes, les Sheba sont, entre autres, les organisations aux côtés desquelles nous nous sommes souvent retrouvées¹⁰.

De tels rapprochements sont cependant rares, tant l'ostracisme reste l'attitude majoritaire des féministes françaises à notre égard¹¹. Cette relégation repose en fait sur un dispositif argumentaire entièrement alimenté par un imaginaire collectif essentialiste quant à l'islam. «Pro-voile» lorsque nous dénonçons les discriminations contre les femmes voilées, «homophobes» malgré nos slogans contre l'homophobie, «intégristes pro-vie» bien que nous ayons manifesté en janvier 2005 pour l'application du droit à l'avortement ; le décalage entre les adjectifs dont on nous affuble et la réalité de nos engagements est pour le moins déconcertant.

On nous accuse encore de faire le jeu de ceux qui, en Afghanistan, en Iran ou ailleurs, «profiteraient» (dit-on) de notre apparition publique pour dénoncer les femmes qui, là-bas, se battent contre l'obligation de porter le voile. Ce sont pourtant les médias et ces mêmes féministes qui font le jeu des obscurantistes lorsqu'ils déforment nos discours et nous privent d'une parole qui met précisément sur le même plan le droit de porter un foulard et celui *de ne pas le porter*.

Conclusion

L'exclusion renforce souvent la cohésion de celles et ceux qui sont exclu-e-s. Il ne fait pas de doute que nous avons tissé au sein du CFPE une solidarité dont la force est peu commune. Plus de deux ans après notre rencontre, il n'est pas une d'entre nous dont les positions initiales n'aient pas évolué peu ou prou. Effet inattendu mais révélateur de la socialisation interdite entre «femmes voilées» et «femmes non voilées» : il est frappant de constater qu'aujourd'hui nos débats internes ne s'organisent plus autour de ce clivage. Plus complexe, plus riche, notre analyse nous a effectivement permis de dépasser les catégories dans lesquelles on tentait de nous enfermer. L'expérience du Collectif des Féministes pour l'Égalité est une expérience humaine et politique unique en France aujourd'hui ; c'est aussi une chance à ne pas laisser passer. ■

10. Sur invitation des Furieuses Fallopes, nous étions ainsi présentes au procès pour le meurtre de Sohane Benziane dans un rassemblement silencieux contre les violences sexistes le 7 avril 2006. Un débat sur la critique de l'universalisme républicain a par ailleurs été organisé par les Panthères Roses, le CFPE et les Indigènes de la République le 2 juillet 2006 à Paris (<http://www.cfpe2004.org/article-3094246.html>).

11. Le CNDF (Collectif national des droits des femmes), qui regroupe plus de 100 associations

féministes ou non, les syndicats et les partis de gauche, a ainsi voté en assemblée l'exclusion des signatures du CEPT et du CFPE de l'appel à manifester le 8 mars 2005. De nombreuses voix se sont néanmoins fait entendre pour protester contre cette exclusion – notamment le FSU, les Verts et les Panthères Roses. Voir par ailleurs nos communiqués sur le FSE d'Athènes ou sur la Marche mondiale des Femmes à Marseille en juin 2005 (<http://www.cfpe2004.org/categorie-504852.html>).